LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°4827 du 29 septembre 2026 des honorables députés Laurent Mosar et Jeff Boonen au sujet de l'invitation de la Commission européenne à réduire les demandes d'énergie

1. **Monsieur le Ministre peut-il indiquer quelles mesures concrètes le Gouvernement luxembourgeois a déjà prises ou entend prendre à court terme pour répondre à l'invitation de la Commission européenne visant à réduire la demande nationale de gaz et d'électricité ?**
2. **Quelles actions nouvelles sont envisagées spécifiquement dans le contexte de la crise énergétique actuelle et de la recommandation européenne par la supposée lettre du 25 septembre 2026 ?**

Le gouvernement a déjà engagé des mesures concrètes visant à réduire la demande nationale d'énergie. Parmi celles-ci figurent la campagne de sensibilisation « Switch to electric », lancée en juillet 2026 par Klima-Agence, ainsi que le « Klimabonus-Roadshow » organisé par Klima-Agence du 14 octobre au 9 décembre 2026 à travers le pays. Ces initiatives visent à encourager l'adoption de solutions électriques et à informer les citoyens sur les économies d'énergie possibles.
Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) et du Plan social pour le climat s'appuie sur un accompagnement technique via les services de conseil de la Klima-Agence. Enfin, le Pacte Climat offre un soutien personnalisé aux communes, tandis que le Klimapakt fir Betriber s'adresse aux entreprises, pour optimiser leur consommation énergétique.
Sur le plan financier, des dispositifs comme le Klimabonus Wunnen, qui inclura un préfinancement pour les pompes à chaleur à partir de début 2027, le Klimabonus Mobilitéit et les aides aux entreprises incitent à la transition vers des équipements moins énergivores.

3. **Monsieur le Ministre peut-il fournir les statistiques les plus récentes sur la consommation d'énergie au Luxembourg, ventilées par secteur (ménages, industrie, services, transports), ainsi que l'évolution de cette consommation depuis 2022 ?**

D'après le tableau « Consommation finale d'énergie selon les différents secteurs » du STATEC[1], la consommation est en baisse depuis 2021 :

Période	2021	2022	2023	2024	2025
Total *Unité: GWh*	48 043	43 347	41 479	41 915	40 982
· Industrie	7 388	6 545	5 890	6 046	6 025
· Transports	28 098	25 789	24 761	24 569	23 288
· Autres (ménages, tertiaire, …)	12 557	11 013	10 827	11 300	11 670
- Tertiaire	6 629	5 375	5 208	5 564	5 837
- Ménages	5 888	5 574	5 579	5 679	5 682
- Agriculture	39	64	40	58	151

[1] https://lustat.statec.lu/vis?fs[0]=Th%C3%A8mes%2C1%7CTerritoire%20environnement%20et%20%C3%A9nergie%23A%23%7CEnergie%23A4%23&fs[1]=Th%C3%A8mes%2C2%7CTerritoire%20environnement%20et%20%C3%A9nergie%23A%23%7CEnergie%23A4%23%7CConsommation%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%23A43%23&pg=0&fc=Th%C3%A8mes&snb=5&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_A4301&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&dq=A.A03.&pd=2016%2C2025&to[TIME_PERIOD]=false&isAvailabilityDisabled=false

4. **Existe-t-il des projections d'évolution de la demande pour les mois et années à venir, en lien avec les objectifs européens ?**

   Le PNEC définit les trajectoires climatiques nationales pour les années à venir, compatibles avec les objectifs de l'Union européenne. Les objectifs intermédiaires visés d'ici 2030 consistent notamment à atteindre 37% d'énergies renouvelables dans la consommation finale.

   Concernant la consommation de gaz, de mazout et de carburants, les données des neuf premiers mois de 2026 sont disponibles. Sur cette base, le STATEC anticipe actuellement, pour 2026 par rapport à 2025, une baisse de 6 % de la consommation de gaz, de 16 % de celle de mazout et de 1 % de celle des carburants. Pour 2027, les projections tablent sur une hausse de 4 % de la consommation de mazout, tandis que la consommation de gaz et de carburants diminuerait respectivement de 2 % et de 8 %.

5. **Quel bilan le gouvernement dresse-t-il de l'efficacité des dispositifs existants (PNEC ou autres) en matière de réduction effective de la demande énergétique ?**
6. **Des ajustements ou renforcements de ces dispositifs sont-ils prévus à la lumière des recommandations européennes récentes ?**

   Le gouvernement dresse un bilan globalement positif des dispositifs existants, notamment ceux du PNEC, avec une trajectoire respectée jusqu'en 2024 et une baisse effective de la consommation énergétique depuis 2021, confirmée par les données du STATEC, comme dans l'évaluation de la taxe CO_2 publiée par le STATEC dans sa Note de conjoncture de juin 2026 (ndc-1-26-web.pdf).

   Une révision du PNEC est prévue pour fin 2027, afin d'intégrer les recommandations européennes récentes et de renforcer les mesures existantes. Cette mise à jour devrait permettre d'ajuster les dispositifs pour garantir une réduction durable de la demande énergétique, tout en alignant le Luxembourg sur les ambitions du cadre européen post-2030 et de la neutralité carbone à horizon 2050.

7. **Quelles sont les perspectives et initiatives envisagées par le gouvernement pour assurer la mise en œuvre rapide et efficace des recommandations de la Commission européenne, notamment en ce qui concerne la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la diversification des sources d'approvisionnement ?**
8. **Le Luxembourg prévoit-il de présenter un plan national de réduction de la demande énergétique ou de diversification, comme le suggère la Commission ?**

   Le gouvernement s'appuie principalement sur le PNEC, dont la mise à jour prévue pour fin 2027 permettra de renforcer les mesures existantes et d'assurer une réduction durable de la demande énergétique, en intégrant les recommandations européennes sur la sobriété, l'efficacité énergétique et la diversification des sources d'approvisionnement.
   Cependant, la situation énergétique reste hautement volatile, et le gouvernement se réserve la possibilité de proposer des mesures complémentaires ou ciblées le moment venu, si nécessaire, pour répondre aux évolutions du contexte européen ou international.

Luxembourg, le 06/11/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles